

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1115/SG/T accordant une indemnité forfaitaire mensuelle à M. Ismaël Gueddi Hared .

n° 69-1115/SG/T

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
18 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de 20.000 FD. est accordée à partir du 15 juillet 1969 à M. Ismaïl Gueddi Hared, chargé cumulativement de l'intérim de l'Inspection du Travail et des Lois sociales et de la Direction de l'Office de la Main- d'Œuvre. Pour compter de la cessation de l'intérim de l'Inspection du Travail et des Lois sociales, M. Ismaïl Gueddi Hared, percevra l'indemnité mensuelle de responsabilité de 15.000 F.D. prévue par l'arrêté n° 504/SG/CG du 1e avril 1968.